

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXV

VENDREDI, 20 MARS 1903

No 12

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547

Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00

Canada et Etats-Unis - 1.50

Union Postale - - fra. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est due **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "**LE PRIX COURANT.**"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

A BAS LA CONCURRENCE I

La Montreal Light, Heat and Power Co. était une puissance, elle devient la puissance sous les fourches caudines de laquelle il faudra passer pour s'éclairer, se chauffer, faire mouvoir les machines.

Cette compagnie avait presque un monopole, elle est maintenant le monopole même de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice par le gaz et l'électricité.

Elle a accaparé ce qui restait de compagnies indépendantes dans sa ligne d'opération. Elle avait à craindre la concurrence de la Lachine Rapids, Hydraulic and Land Co.; de la Standard Light and Power Co. et de la Citizen's Light and Power Co., elle les a absorbées.

Il reste bien encore la Shawinigan Water and Power Co., mais celle-ci est impuissante en face de la Montreal Light, Heat and Power Co. pour deux raisons: la première est qu'elle s'est vu refuser le droit d'entrée à Montreal et la seconde est qu'en vertu d'un contrat d'une durée de vingt-cinq ans elle est liée à la Lachine Rapids, Hydraulic and Land Co. qui vient de passer aux mains de la Montreal Light, Heat and Power Co.

Donc plus de concurrence possible pour cette dernière compagnie qui se trouve absolument maîtresse de la place.

Nous avons lu attentivement les déclarations publiées dans les journaux de capitalistes promoteurs de la combinaison. Leurs déclarations que le public bénéficiera de cette amalgamation nous laissent sinon incrédules, du moins très sceptiques.

Il se peut faire que les prix actuels seront maintenus pendant quelque temps et que, durant plusieurs mois, il sera loisible aux nouveaux abonnés de faire des contrats aux conditions présentes de la compagnie, mais c'est l'avenir que nous ne voyons pas en rose pour les clients de la Montreal Light, Heat and Power Co.

Nous avons eu l'occasion tout dernièrement de faire connaître à nos lecteurs les procédés de cette compagnie. Elle n'était pas seule alors et on peut juger, maintenant qu'elle n'a plus rien à redouter de la concurrence, si elle est prête à diminuer le joug qu'elle imposait déjà à

sa clientèle, lorsqu'elle n'était pas absolument souveraine dans notre cité.

Nous ne croyons pas à une diminution des prix de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice, comme résultat de la combinaison. Nous craignons plutôt le contraire, comme nous l'avons fait entendre plus haut, car il faut payer des dividendes aux actionnaires et aux porteurs de débentures.

Or les trois compagnies que vient d'englober la Montreal Light, Heat and Power représentant un capital de \$2,789,000, en calculant au pair la valeur des actions. Or ces actions ont été rachetées à une prime de 90 p. c., ou à \$5,300,000 en chiffres ronds.

Cette surcapitalisation, qui s'était déjà fait jour pour l'achat de la Montreal and St Lawrence Co. (pouvoirs de Chambly) payée, croyons-nous dans les environs du million et revendue à la Montreal Light, Heat and Power Co., dans les trois millions, cette surcapitalisation ne permet pas d'escompter de larges dividendes pour les actionnaires.

Or, il faut que l'actionnaire tire un revenu de son argent et rien n'est plus facile à quiconque détient un monopole réel, qui est absolument maître des prix de sa marchandise, d'amener ce prix à la mesure qui permet de payer des dividendes sur un capital même surfait.

La Montreal Light, Heat and Power Co détient en mains le monopole de commodités nécessaires telles que l'éclairage, le chauffage et la force motrice par le gaz et l'électricité, tout résident de Montréal est à sa merci pour ces commodités. Personne plus que nous ne souhaite qu'elle n'abuse pas de son monopole, mais nous avons des craintes sérieuses qu'en abolissant toute concurrence possible, cette compagnie fasse payer au public les primes qu'elle a si généreusement accordées aux actionnaires des compagnies comparées.

MM. L. Chaput fils & Cie offrent à des prix très avantageux d'importantes quantités de fruits en conserves, comprenant un lot de pommes au gallon à raison de \$1.80 la doz, ainsi que les fruits suivants en boîtes de 2 lbs et en gallon: 2,000 caisses de fraises, sirop épais; 1,000 caisses de framboises et 1000 caisses de bleuets.